

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES

NOMENCLATURE ACTES : 7.10



**DÉCISION du MAIRE N°20- 36**

**Objet** : Augmentation des tarifs des prestations du self du restaurant municipal

Le Maire de la Ville d'ORTHEZ/SAINTE-SUZANNE,

Vu la délibération du Conseil municipal du 9 juin 2020 déléguant à Monsieur Emmanuel HANON, Maire d'Orthez/Sainte-Suzanne, une partie de ses attributions sur les champs de compétences régis par l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la revalorisation des coûts en restauration,

**DÉCIDE** :

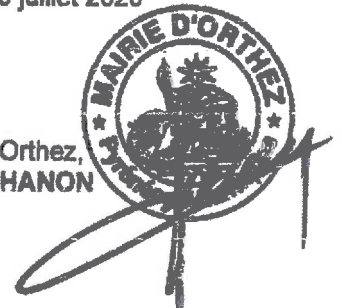
**Article 1<sup>er</sup>** : Une augmentation moyenne de 1,70 % des tarifs des prestations du self du restaurant municipal (selon la grille tarifaire ci-annexée).

**Article 2<sup>ème</sup>** : Les nouveaux tarifs seront appliqués à compter du mardi 1er septembre 2020.

**Article 3<sup>ème</sup>** : Cette décision sera appliquée par Madame la Directrice Générale de la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne et par Monsieur le Receveur municipal. Elle sera affichée dans les locaux de la Mairie.

Fait à ORTHEZ, 9 juillet 2020

Le Maire d'Orthez,  
Emmanuel HANON



**PROPOSITION D'AUGMENTATION DES TARIFS DU RESTAURANT MUNICIPAL AU 1ER SEPTEMBRE 2020**

	Tarif au 01 septembre 2019				Tarif au 01 septembre 2020				
	PRIX H.T.	TVA taux	TVA montant	PRIX T.T.C.	augmentation proposée	PRIX H.T.	TVA taux	TVA montant	PRIX T.T.C.
Repas Education Nationale (livré dans les écoles)	6,45 €	5,50 %	0,35 €	6,80 €	1,40 %	6,54 €	5,50 %	0,36 €	6,90 €
Repas conventionné CCAS (sans le vin)	8,18 €	10 %	0,82 €	9,00 €	2,35 %	8,37 €	10 %	0,84 €	9,21 €
Repas exceptionnel (sans café-sans boisson)	9,36 €	10 %	0,94 €	10,30 €	2,00 %	9,55 €	10 %	0,95 €	10,50 €
Repas agent communal (sans vin)	4,55 €	10 %	0,46 €	5,01 €	1,80 %	4,63 €	10 %	0,46 €	5,10 €
Repas stagiaire : apprenti, stage ville, étudiant (sans café-sans boisson)	4,55 €	10 %	0,46 €	5,01 €	1,80 %	4,63 €	10 %	0,46 €	5,10 €
Repas C.C.L.O et office du tourisme coeur du Béarn	5,45 €	10 %	0,55 €	6,00 €	1,80 %	5,55 €	10 %	0,55 €	6,10 €
Entrée, dessert	2,50 €	10 %	0,25 €	2,75 €	1,90 %	2,55 €	10 %	0,25 €	2,80 €
Plat garni	5,36 €	10 %	0,54 €	5,90 €	1,80 %	5,46 €	10 %	0,55 €	6,00 €
Boisson non alcoolisée	1,59 €	10 %	0,16 €	1,75 €	3,00 %	1,64 €	10 %	0,16 €	1,80 €
Boisson alcoolisée	1,67 €	20 %	0,33 €	2,00 €	2,10 %	1,71 €	20 %	0,34 €	2,05 €
Petit pain (supplément)	0,38 €	10 %	0,04 €	0,42 €	2,00 %	0,39 €	10 %	0,04 €	0,43 €
Laitage	1,55 €	10 %	0,16 €	1,71 €	2,00 %	1,58 €	10 %	0,16 €	1,74 €
Café	1,18 €	10 %	0,12 €	1,30 €	0,00 %	1,18 €	10 %	0,12 €	1,30 €
Complément petit déjeuner	1,05 €	10 %	0,11 €	1,18 €	2,00 %	1,07 €	10 %	0,11 €	1,18 €
Portion complément	1,14 €	10 %	0,11 €	1,25 €	2,00 %	1,16 €	10 %	0,12 €	1,28 €
				<b>60,33 €</b>	<b>augmentation moyenne de +1,70 %</b>				<b>61,48 €</b>